

REPUBLIQUE DU TCHAD  
AAAAAAAA  
MINISTERE DE 'LECONOMIE ET DU PLAN  
AAAAAAAA  
DIRECTION DE CABINET   
AAAAAA

UNITE- TRAVAIL- PROGRES  
AAAAAA

N'Djaména, le 10 MARS 2011

N° 0196 MEP/CAB/2011

**Le Ministre  
à  
Monsieur le Coordonnateur du Système  
des Nations Unies**

N'Djaména

Objet : Accord sur la note d'éligibilité du Tchad au Fonds  
de consolidation de la Paix des Nations Unies.

Monsieur le Coordonnateur,

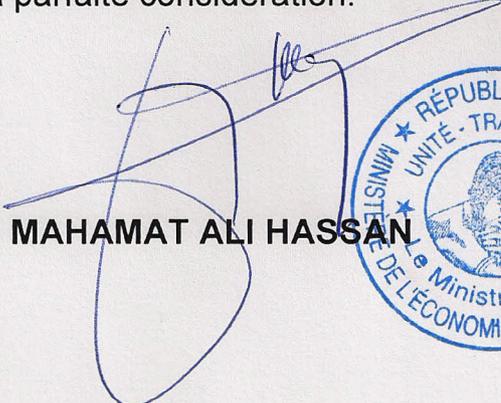
Faisant suite à votre correspondance du 3 février 2011, concernant l'éligibilité du Tchad au Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies, j'ai plaisir de vous exprimer notre accord sur la proposition de note sur l'accès du Tchad aux ressources dudit fonds.

Le gouvernement du Tchad s'est déjà engagé dans un processus de plaidoyer et de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre du Programme Global de Relance de l'EST du Tchad, adopté en septembre 2010.

Je voudrais souligner notre adhésion au processus l'éligibilité du Tchad à cet important mécanisme de financement qui permettra sans doute de contribuer à la réalisation des solutions durables aux populations affectées par le déplacement.

Nous espérons que cette approbation du gouvernement permettra au Bureau d'Appui au fonds de consolidation de la Paix de prendre des mesures nécessaires pour poursuivre le processus l'éligibilité du Tchad au fonds de consolidation de la Paix des Nations Unies.

En vous demandant d'accorder à cette requête le bénéfice de l'urgence, je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur, à l'assurance de ma parfaite considération.

  
**MAHAMAT ALI HASSAN**

